

Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 28 février 2026 de l'association Forêts Alternatives Jura, à Sellières

Présents : 11 adhérents et 8 sympathisants

* voir la feuille d'émargement

Représentés : 10 procurations

* voir la liste des pouvoirs

Adhérents 2025 : 58 personnes – Le quorum de 10% étant atteint, les assemblées peuvent valablement délibérer. Le nombre de votants est de 21.

Ordre du jour :

- AGE : révision des articles 3,12, 13 des statuts, vote

- AGO :

1. Rapports moral, d'activités, et financier 2025 par les membres du Conseil d'administration
2. Temps d'échange, vote des rapports moral, d'activités, financier 2025, quitus à la gérance
3. Rapport d'orientation pour 2026 et du budget prévisionnel de l'exercice 2026,
4. Temps d'échanges, vote
5. Fixation des montants des cotisations pour 2026
6. Admission de nouveaux membres au Conseil d'administration
7. Renouvellement des membres du Conseil d'administration par tiers
8. Questions diverses

- Echanges avec les structures invitées

Assemblée générale extraordinaire

Modifications des articles 3,12, 13 des statuts de l'association.

article 3, un des objectifs initial à la création de l'association était la création d'un groupement forestier. Le groupement étant créé ce n'est plus un objectif. En revanche faire découvrir au grand public les enjeux d'une gestion et exploitation forestière alternatives et favoriser les échanges avec les acteurs de la filière forêts - bois devient la priorité essentielle.

article 12, il est proposé de remplacer le Conseil d'Administration par un **Conseil Collégial**, afin que les membres puissent être multi tâches. Tous les membres élus au conseil par l'assemblée générale seront co-présidents de l'association. De plus, il est proposé qu'un membre du Conseil puisse détenir jusqu'à trois pouvoirs au lieu de un seul actuellement.

article 13, la notion du bureau avec un Président, Trésorier, Secrétaire disparaîtra. La souplesse est privilégiée dans le rôle à jouer par les uns ou les autres, pour faire vivre l'association, en fonction des aptitudes et disponibilités de chacun.

Les propositions de réécriture sont soumises au débat :

- **article 3** : sans observation

- **article 12** :

- une remarque sur les pouvoirs : « passer à trois pouvoirs maximum par membre du Conseil c'est pour les réunions des Conseils ou aussi pour les Assemblées Générales ? » Conclusion : à vérifier précisément dans les statuts et adapter la réécriture de l'article en conséquence.

- **article 13** :

- il est fait mention qu'effectivement la loi ne prévoit aucun poste obligatoire comme président, secrétaire, trésorier au sein d'une association loi 1901.
- à propos de la responsabilité pénale : « responsabilité solidaire » conviendraient mieux que « responsabilité à parts égales ». Conclusion : comparer avec d'autres associations et adapter la réécriture de cet article en conséquence.

VOTE : à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de réécriture des articles sont validées avec l'ajustement nécessaire à faire suite aux remarques formulées

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, cette assemblée est déclarée clôturée.

La réécriture des articles postérieurement à l'AG est :

Réécriture de l'article 3 - MOYENS

Pour atteindre ces objectifs, l'association agit notamment par :

- Des animations régulières pour favoriser des échanges et de la communication entre le grand public et des professionnels, artisans locaux de la filière bois, porteurs de valeurs respectueuses des écosystèmes forestiers et de l'environnement.
- L'acquisition de quelques parcelles forestières pour servir de lieux de découverte, d'observations naturalistes, d'expérimentation de gestions forestières sous couvert continu, alliant préservation de milieux forestiers diversifiés et production de bois éventuellement.
- Ou tout autre moyen propre à lui permettre d'atteindre son objet

Réécriture de l'article 12 - CONSEIL COLLEGIAL

- L'Association est dirigée par un Conseil Collégial de 13 membres maximum, élus pour 3 ans par l'AGO.
- Le Conseil Collégial se réunit au moins une fois tous les 3 mois et toutes les fois qu'il est convoqué par un de ses membres. La convocation doit comprendre un ordre du jour. La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour que le Conseil Collégial puisse délibérer valablement. Les décisions sont prises par consentement et, à défaut à la majorité des voix des présents ou représentés. Chaque membre du Conseil Collégial peut recevoir jusqu'à un pouvoir.
- Il est dressé un procès verbal de la réunion, transmis au plus tôt aux membres.
- Tout membre du Conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à au moins 3 réunions annuelles sera considéré comme démissionnaire et en sera informé.

Réécriture de l'article 13 – FONCTIONS du CONSEIL COLLEGIAL

- Le Conseil Collégial met en oeuvre les décisions de l'assemblée générale, organise et anime la vie de l'association, dans le cadre fixé par les statuts.
- Chacun des membres est coprésident : ils sont habilités à remplir toutes les formalités de déclaration et publication prescrites par la législation et tout autre acte nécessaire au fonctionnement de l'association et représentent les adhérents lors des réunions et dans les relations hors de l'association.
- Le Conseil Collégial désigne les membres en son sein, qui seront délégués de la signature sur le compte bancaire. Les personnes qui ont la délégation de la signature sur le compte bancaire rendent compte régulièrement des dépenses au Conseil Collégial.
- Tous les membres du Conseil Collégial sont responsables solidairement des engagements contractés par l'association.

Assemblée générale ordinaire

1. Rapport moral 2025

Christine Combe Présidente évoque les bons résultats de l'année 2025,

- tant sur le plan de la dynamique associative avec 58 membres adhérents cotisants sur l'année,
- que sur les actions de terrain et de réflexions mises en oeuvre régulièrement pour :
 - **animer** des sorties forestières mensuelles, **participer** à différents évènements ou forums
 - **gérer** les parcelles acquises sur Chevreaux,
 - **soutenir** une filière forêt-bois durable en allant **au devant de professionnels**, en **participant aux manifestations** contre le projet d'une méga usine pellet à Salins-les Bains, en vue de produire des pellets à partir de bois déchiquetés exprès, en **renforçant** les liens avec le R.A.F., réseau des alternatives forestières
 - **rédiger un positionnement** sur la question **du bois énergie**
- que sur le bilan financier positif, dont l'excédent pourra permettre des projets pour 2026

En conclusion : maintenir et poursuivre... Sans oublier d'être en lien avec tous ceux, qui de près ou de loin, vont dans le même sens, pour des forêts vivantes à couvert continu.

* voir le rapport diffusé bilan 2025 et perspectives 2026

Rapport d'activités 2025

- Tous les mois de 2025 une sortie forestière a pu être organisée avec de « bonnes » participations, et les demandes de participation à des forums (3) ont pu être honorées. La publicité amont des sorties a été largement améliorée, même si on peut encore faire mieux et les comptes rendus de sorties sont régulièrement en ligne. Le site internet est également mieux suivi dans sa mise à jour.
- Le rapport réalisé sur le bois énergie est présenté dans ses grandes lignes.

[* voir le rapport diffusé bilan 2025 et perspectives 2026](#)

Rapport financier 2025

Le bilan financier de l'année 5, exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 dépasse les prévisions :

- **58** cotisations pour adhésions, (l'objectif était au moins 50) pour 810 euros, (40% des recettes)
- **12** donateurs pour 619 euros (30% des recettes)
- Un total de **recettes de 2 041,25 euros élevé** du fait de la vente de coupes de bois issues des parcelles de Chevreaux pour 300 euros, de revenus d'indemnités de déplacement, de vente de revues pour 310 euros.
- Parmi les dépenses :
 - les incontournables comme l'assurance pour 128 euros (maïf), des frais postaux (envois à des adhérents sans internet) et les cotisations en soutien à : JNE, RAF, Pays de Salins Environnement
 - les exceptionnelles liées à l'activité de l'année 2025 : des plants d'arbres pour le verger, des indemnités pour les travaux d'abattage et déplacements à l'AG du RAF.
 - toujours cette même dépense encore non résolue : le doublon d'hébergement .ovh et .fr, qui a coûté environ 120 euros. Soit l'équivalent de 10 cotisations d'adhérents ...
 - L'ensemble des **dépenses** représente **736 euros**, soit l'équivalent de **61** adhérents à 12 euros...
- Le solde banque de 2025 est 1 600 euros.
- A noter : les cotisations ont été enregistrées, relancées et attestées pour être enfin sur l'année civile 2025

Conclusion : attention le résultat de 2025 est particulier. L'excédent du compte de résultat est reporté pour l'exercice 2026.

[* voir le rapport diffusé bilan 2025 et perspectives 2026](#)

2. VOTE des rapports moral, d'activités et financiers de 2025, avec quitus à la gérance :
A l'unanimité des présents et représentés les rapports sont acceptés, validés et quitus est donné à la gérance

3. Rapport d'orientation 2026

Le Conseil d'Administration propose les 4 priorités suivantes sur 2026 :

Priorité 1 : Relations extérieures :

- **faire vivre la branche locale jura du R.A.F.** : échanger régulièrement avec le national, faire connaître leur charte pour des forêts vivantes, se rencontrer localement entre acteurs partageant ces mêmes valeurs.
- lancer des « **CAFES FORETS** » : objectifs faire connaître F.A.J., sensibiliser le grand public sur les rôles de la forêt, la filière forêt-bois, la gestion forestière alternative aux pratiques industrielles.
- suivre le projet **FRENE BFC**, qui rassemble entre autres des représentants de l'ONF, de FNE Jura, du CEN, ...

Priorité 2 : Forêts Alternatives

- Suivre les actualités menaçant des sites forestiers locaux et s'investir en soutien, **en partenariats**.
- Développer des **sorties - rencontres VERS** les artisans, professionnels de la filière : « **mieux faire filière FORETS-BOIS** »
- **Créer** une animation-débat fin 2026 ou début 2027, **sur le thème des énergies renouvelables**

Priorité 3 : Chantier Chevreaux

- **acheter au moins 2 parcelles enclavées**, et plus selon les frais de notaire
- faire de la sylviculture dans nos espaces boisés : orientations décrites dans le CR du 29 nov. 2025
- accueillir des étudiants avec le lycée de Montmorot pour y développer **des chantiers - communication**

Priorité 4 : Communication interne :

- site internet = réduire définitivement le doublon entre hébergeur fr et ovh
- **améliorer l'attractivité** de visites sur le site
- **mettre en place la déduction fiscale** pour les cotisations d'adhérents et les dons

* [voir le rapport diffusé bilan 2025 et perspectives 2026](#)

Budget prévisionnel 2026

- L'objectif est d'atteindre 1 000 euros au moins en recettes, et d'avoir au moins **60** adhésions à 12 euros.
- Quant aux dépenses il s'agit de les contenir à moins de 800 euros.
- Ce qui laisse espérer un résultat d'exercice d'au moins 500 euros, auquel s'ajoutera le solde de l'exercice 2025
- Investissements prévus : 2 parcelles enclavées sur la commune de Chevreaux

* [voir le rapport diffusé bilan 2025 et perspectives 2026](#)

4. Temps d'échanges

- Se renseigner auprès de la commune de Chevreaux sur une éventuelle exonération de frais de mutation pour achat de parcelles forestières visant un regroupement parcellaire forestier**
- Remerciements à Laurent pour son investissement dans la coupe de bois à Chevreaux**
- Pour le dossier Bois-Energie à l'état de projet, il est proposé de le diffuser à tous les adhérents pour connaître leur avis, remarques, puis de lancer un framadate pour organiser des réunions (en présentielle) pour le finaliser .**

VOTE des rapports d'orientation et financiers de 2026 ainsi que des propositions « a » et « c » du temps d'échange : à l'unanimité des présents et représentés les rapports sont acceptés et validés

5. Montant de la cotisation annuelle 2026 des adhérents et des cotisations à d'autres associations

- La cotisation des adhérents est proposée **maintenue à 12 €** pour 2026.
- La cotisation 2026 pour les associations et pour les familles reste inchangée à respectivement 20 € et 50 € (une cotisation famille représente au maximum 2 adhérents)
- Les associations auxquelles FAJ se proposent de cotiser pour 50 euros sont : JNE, le RAF, Pays de Salins Environnement.
- Une cotisation à l'association Prosylva est proposée pour **100 euros**

VOTE du montant des cotisations des adhérents et du montant des cotisations vers d'autres associations : à l'unanimité des présents et représentés les montants des cotisations proposés sont acceptés et validés

6. Accueil de candidatures au CA

- Sans

7. Renouvellement du Conseil Collégial

2 membres sortants : Christine COMBE et Laure SUBIRANA qui se représentent

	Prénom Nom	Année élection
1.	Christine Combe	2020, puis 2023, puis 2026
2.	Laure Subirana	2020, puis 2023, puis 2026
3.	Laurent Amye	2024

VOTE des candidatures au Conseil Collégial : à l'unanimité des présents et représentés les candidatures sont acceptées

8. Questions diverses

- Délégation de signature sur le compte bancaire de l'Association : il est proposé les **3** membres élus ci-dessus au conseil collégial

VOTE sur la délégation de signatures sur le compte bancaire de l'association : à l'unanimité des présents et représentés la délégation de signature est acceptée pour les 3 membres élus

Les échanges étant terminés, l'assemblée générale ordinaire est déclarée clôturée par la Présidente, qui remercie l'assemblée présente, invite les associations qui ont répondu présentes pour participer et échanger à l'issue de cette AG de F.A.J. à témoigner de leurs actions sur la question forestière :

- **Le collectif citoyens de Loue-Lison**
- **L'association « Pays de Salins Environnement »**
- **Le collectif Régénération Forêts Ô Jura**

Le collectif citoyens Loue-Lison :

- Durant l'année 2025, le collectif d'habitants « Citoyens Loue-Lison », a travaillé **sur le thème de la forêt dans le contexte du changement climatique**, qui met à mal et bouleverse beaucoup de forêts et les pratiques d'exploitation.
- **Objectifs :**
 - faire connaître (le collectif)
 - permettre aux habitants de parler, de faire entendre leurs voix
 - donner des explications : les arbres sèchent, cela se voit et interroge
- Pour débattre sur ce sujet et tenter d'apporter des réponses aux interrogations, divers évènements sur le territoire de Loue-Lison ont été organisés :
 - Projection du film de Camille JEOFFRAY : "Forêts françaises en quête d'avenir".
 - Café citoyen sur le thème de la forêt.
 - Soirées contes dans les médiathèques de Quingey et Ornans.
 - Proposition d'outils pédagogiques sur la forêt à destination des écoles primaires.
 - Visites d'ateliers et scieries locales.
 - ... et le 8 février 2025, organisation d'une table ronde à Amancey : « Quel avenir pour la forêt en Loue-Lison ? »

Ce fut l'évènement majeur de l'année que retrace 9 vidéos disponibles sur Youtube. Des vidéos à disposition sur la chaîne Youtube de Johan ALBIERO : [@Jo Cadreur - YouTube](#). Des professionnels de la filière : gestionnaires, scieurs, mais aussi des élus, des habitants et des scientifiques, ont fait part de leur ressenti et de leur façon d'aborder les changements majeurs qui arrivent.

- Maintenant l'objectif est de retourner dans les villages avec la question : **« la forêt est-elle un bien commun ? un patrimoine ? »**

L'association « Pays de Salins Environnement »

- Une jeune association forte de **90** adhérents, opposée à la création d'une usine, aidée en partie par des fonds publics, spécialisée dans la création de granulés de bois à partir de bois entiers déchiquetés exprès. Avec l'objectif affiché d'être un des plus grands sites français, sans tenir compte des diverses scieries locales valorisant leurs connexes en partie en pellets, comme à l'insuffisance à terme de la ressource forestière locale.
- Différents recours juridiques sont en cours de part et d'autre : l'association, l'industriel.
- Les actions conduites ont été diverses et soutenues tout au long de l'année 2025.
- L'association souhaite se développer sur d'autres projets et mettre plus en avant l'aspect environnemental : par des balades botaniques entre autres.

Le collectif Régénération Forêts Forêts Ô Jura

- Il s'est constitué en 2024 sur la base d'un constat partagé entre citoyens du Haut Jura d'une forêt de plus en plus « mitée », malmenée.
- Leurs réflexions les a conduit à préciser dans un guide 9 recommandations pour une gestion et une exploitation forestières locales en mode doux, alternatives à la gestion et à l'exploitation industrielle : « Une sylviculture d'écosystème pour les forêts du Haut-Jura »
- Leurs objectifs : devenir une association et participer à de l'acquisition forestière.

Conclusion par 2 temps d'ateliers :

Atelier 1 : Quelles sont nos priorités communes ?

Atelier 2 : Quelles actions ponctuelles, phares, pourrions- nous mener ensemble ?

Atelier 1 : Quelles sont nos priorités communes ?

- **Communiquer** vers les citoyens, le grand public, les petits propriétaires forestiers démunis
- **Promouvoir** les circuits courts dans l'usage du bois versus des bois désincarnés, importés ou exportés
- **Accompagner le vivant** : régénération naturelle, forêts vivantes, sylviculture mélangée à couvert continu, connaître et faire connaître la multitude de la biodiversité forestière

Atelier 2 : Quelles actions ponctuelles, phares, pourrions- nous mener ensemble ?

- **Des communications** entre nous et vers l'extérieur, entre associations et professionnels partageant des valeurs communes sur la gestion et l'exploitation forestières
- **Ce qui a marché et nous a déjà rassemblés** : « les Résistives » à Molain, « la Fête de l'Eau » à Dole, « la Fête de la Forêt » à Villevieux, « Cœur de lutte » à Arbois, ...
- Ce qui suppose de disposer de liens entre personnes, des mails d'informations, un annuaire d'évènements
- Des cafés forêts **partagés**

Christine COMBE
Co-présidente



Laure SUBIRANA
Co-présidente



Laurent AMYE
Co-président

